



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000869

Séance du jeudi 17 septembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 3.2), Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET (jusqu'au rapport 3.2), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 9.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 3.6), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport 6.2), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (à partir du rapport 9.1), Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON (jusqu'au rapport 3.1), Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au rapport 8.1), Valérie HINCELIN, Solange JOLY (jusqu'au rapport 6.2), Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 3.6), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 6.2), Françoise PRESSE (à partir du rapport 8.1), Béatrice RONZI (jusqu'au rapport 5.1), Jean ROSSELOT (à partir du rapport 8.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD (jusqu'au rapport 3.1), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 6.2), Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 6.2) Beure : Philippe CHANEY (jusqu'au rapport 3.4) Boussières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 8.2) Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagney : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaucenne : Bernard VOUGNON (jusqu'au rapport 3.3) Chaudefontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 3.4) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.6) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET (représenté par Mauricette JEANNIN), Brigitte VIONNET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 4.1), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 5.1), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 5.1) Pelousey : Catherine BARTHELET (jusqu'au rapport 3.4) Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER (à partir du rapport 9.1) Roche lez Beupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 8.2) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON (jusqu'au rapport 3.5) Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Torpes : Bernard LAURENT (jusqu'au rapport 4.1) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 8.2) Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

Étaient absents : Auxon-Dessous : Jacques CANAL Besançon : Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Françoise FELLMANN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT Beure : Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Miserey Salines : Marcel FELT Noironte : Bernard MADOUX Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Claude OYTANA Pirey : Jacques COINTET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILLIERE Roche lez Beupré : Jean-Pierre ISSARTEL Thoraise : Jean-Michel MAY.

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : J. CANAL, E. ALAUZET (à partir du rapport 3.3), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, F. BRANGET, B. CYPRIANI, Y.-M. DAHOUI, F. FELLMANN, A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 3.2), J.-P. GOVIGNAUX (à partir du rapport 9.1), N. GUILLEMET, L. HAKKAR, M. JEANNIN, C. MICHEL, N. MOUNTASSIR, M. OMOURI, J. PANIER, F. PRESSE (jusqu'au rapport 8.2), B. RONZI (à partir du rapport 6.1), E. SASSARD (à partir du rapport 3.2), J. SCHIRRER, M.-N. SCHOELLER, C. THIEBAUT, B. ASTRIC, M. FELT, J.-M. CAYUELA (à partir du rapport 5.1), C. OYTANA, J. COINTET, M.-N. LATHUILLIERE, J.-M. MAY.

Mandataires : J.-P. BASSELIN, F. PRESSE (à partir du rapport 3.3), F. ALLEMANN, J. ROSSELOT, C. TISSIER, D. POISSENOT, E. DUMONT, F. MONNEUR, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du rapport 3.2), N. BODIN (à partir du rapport 9.1), M.-O. CRABBE-DIAWARA, M. LOYAT, C. GELIN, J.-J. DEMONET, V. HINCELIN, P. BONNET, J.-L. FOUSSERET, E. ALAUZET (jusqu'au rapport 8.2), H. AKODAD (à partir du rapport 6.1), C. VOIDEY (à partir du rapport 3.2), N. WEINMAN, S. JOLY, C. DEVESA, J.-P. DILLSCHNEIDER, D. JOLY, G. VALLET (à partir du rapport 5.1), C. BARTHELET, R. STEPOURJINE, A. AVIS, R. DEMESMAY.

Objet : Syndicat Mixte Lumière

Syndicat Mixte Lumière

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président du Syndicat Mixte Lumière

Statut : Syndicat mixte

Nom du Président : Jean-Louis FOUSSERET

Siège : Mairie de Besançon - 2 rue Mégevand - 25034 Besançon Cedex

Institutions membres : CAGB - Ville de Besançon - CG25 - CCID

Représentants de la CAGB : 3 titulaires (B. Costantini, E. Dumont, D. Huot) et 3 suppléants

	Budget 2009	Participation CAGB	%
Fonctionnement	512 113 €	25 000 €	5 %
Investissement	962 445 €	215 000 €	22 %

I. Rapport d'activité 2008

En 2007, le Syndicat Mixte Lumière avait lancé une procédure de délégation de service public pour l'extension et la gestion du réseau Lumière. En 2008, les négociations avec le groupe Eiffage se sont poursuivies mais ce projet de Délégation de Service Public (DSP) a dû être abandonné par le Comité lors de la séance du 28 octobre pour les principales raisons suivantes :

- négociation difficile avec le groupe Eiffage suite à la reprise d'APRR, qui était le premier soumissionnaire,
- utilisation pour partie de la technologie Wimax ; cette technique a pris beaucoup de retard (normalisation), a du mal à se mettre en place et n'est pas toujours bien perçue par les personnes habitant à proximité des antennes,
- accès à la boucle locale (sous répartiteurs) prévu dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie du 17 juillet 2008,
- partage des fourreaux entre les opérateurs (mutualisation des infrastructures),
- commercialisation récente de l'offre NRA-ZO (Nœuds de Raccordement d'Abonnés - Zone d'Ombre) de France Telecom, qui permet désormais de transformer des sous-répartiteurs en véritables Nœuds de Raccordement d'Abonnés (NRA).

Suite à cette rupture, il a été décidé que, par ses propres moyens et sur la base de l'enveloppe initialement prévue pour la DSP (3,5 M€), le Syndicat Lumière prendrait directement les mesures nécessaires pour :

- permettre à chaque habitant de l'agglomération de disposer de l'ADSL, par la mise en service de NRA-ZO,
- financer forfaitairement ou totalement une installation satellite aux rares habitants qui ne peuvent pas bénéficier de l'ADSL,
- continuer les investissements de haut débit, notamment en direction des zones d'activités économiques.

Par ailleurs, de nouveaux contrats de location de fibres ont été passés avec des opérateurs. Cette activité représente pour 2008 une recette totale de **225 K€ pour la location** de fibres et de **96 K€ pour les frais d'accès** au service.

II. Objectifs 2009

A/ Mise en place des NRA-ZO (Nœuds de Raccordement d'Abonnés - Zone d'Ombre)

La mise en service de 6 NRA-ZO concerne 7 communes et apportera les améliorations suivantes:

Communes	Nombre de lignes	SITUATION ACTUELLE		SITUATION NOUVELLE	
		Eligibles à l'ADSL	Eligibles 2 Méga	Eligibles à l'ADSL	Eligibles 2 Méga
Busy	209	200	0	209	209
Osselle	151	14	0	151	147
Deluz	293	265	2	293	268
Vorges-les-Pins	186	6	0	186	185
Montfaucon	606	596	40	606	571
Morre	493	469	1	493	484
La Veze (NRA de Montfaucon)	207	190	0	207	205

Les communes de Busy, Osselle, Deluz et Vorges-les-Pins pourront être raccordées en 2009. En ce qui concerne Morre, Montfaucon, le délai légal de prévenance auprès des autres opérateurs est fixé à 12 mois après passage des bons de commande. De plus, vu le nombre d'abonnés, ces 2 NRA devront être reliés en fibre, les solutions technico-économiques sont à l'étude. Ces 2 NRA-Zo pourront être opérationnels seulement en 2010.

En ce qui concerne les zones économiques, l'année 2009 sera consacrée aux études de faisabilité, aux pré-chiffrages et à la recherche de subventions. Toutefois, le Syndicat Mixte Lumière restera attentif aux demandes des entreprises et si besoin pourra réaliser des investissements ponctuels.

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ces éléments.

PREFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.L.
Contrôle de Qualité

RECU 24.SEP 2009

Pour extrait conforme,

Le Président